



## COMITE DES FÊTES de TOULOUSE SAINT-SIMON

352 chemin de Tucaut – 31100 Toulouse  
[lecftss@gmail.com](mailto:lecftss@gmail.com) – [lecftss.wix.com/cftss](http://lecftss.wix.com/cftss)  
06 80 26 87 34

# REGLEMENT DE LA BRADERIE

- 1** · Le CFTSS se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas les termes de ce règlement.
- 2** · La manifestation est organisée par le CFTSS. Elle se déroule le dimanche 8 Septembre 2013 sur la place de tiboous de Saint Simon.
- 3** · L'accueil des exposants débute à 6h00. Les emplacements sont attribués par les organisateurs. Les exposants doivent remplir le bulletin d'inscription et acquitter leur participation (10€ les 5 mètres lors de l'inscription).
- 4** · Les exposants peuvent, avant 7h30, approcher avec leur véhicule pour le déchargement et doivent ensuite les garer à l'extérieur.
- 5** · Les exposants doivent observer toutes les dispositions réglementaires d'ordre, de sécurité, d'hygiène et de commerce, conformément à la législation en vigueur les concernant. Il appartient aux exposants professionnels de faire, auprès des différentes administrations, les déclarations auxquelles ils sont tenus.
- 6** · Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, casse ou toute autre détérioration des objets exposés, quelle qu'en soit la cause. Les objets exposés restent sous la responsabilité de leur propriétaire et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel.
- 7** · La vente de boissons, produits alimentaires, armes et animaux est interdite.
- 8** · Suivant la réglementation en vigueur sur la vente au déballage, le CFTSS doit tenir un registre des vendeurs particuliers ou professionnels.